

Référentiel RNCP

La certification de la formation initiale de maîtres d'école, enregistrée au RNCP (Répertoire National de la Certification Professionnelle) sous le titre de diplôme d'« enseignant du premier degré » (Niveau 7, NSF 333, arrêté publié au JO du 7 avril 2017), garantit l'aptitude de son titulaire à enseigner en maternelle et au primaire. Cette équivalence Bac+5 offre une réelle reconnaissance au métier fondateur de maître d'école.

Compétences professionnelles du référentiel de certification :

Compétence 1

Coconception de la stratégie éducative générale de l'école en vue de l'épanouissement intégral de chaque élève

Compétence 2

Conception du programme d'apprentissage : définition des objectifs globaux et programmation des activités pédagogiques

Compétence 3

Pilotage des projets éducatifs et pédagogiques au quotidien

Compétence 4

Mise en œuvre du processus d'amélioration de la qualité de l'enseignement tant au niveau de la classe qu'au niveau de l'école

Compétence 5

Développement des liens avec les autres membres de la communauté enseignante, les parents, les partenaires extérieurs